

Chez nos amis vaudois : après la grammaire, un dictionnaire

Autor(en): **Page, Louis**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'ami du patois : trimestriel romand**

Band (Jahr): **9 (1981)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-239966>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chez nos amis vaudois



APRES LA GRAMMAIRE, UN DICTIONNAIRE *

En 1979, paraissait chez Payot, Lausanne, une précieuse grammaire du patois vaudois, due à la collaboration de deux éminents connaisseurs, MM. Jules Reymond et Maurice Bossard. Nous en avons parlé dans notre périodique (No 1 - 1980).

Or, voici que nos amis vaudois récidivent en nous offrant un "Dictionnaire", par les soins de M. Frédéric Duboux—Genton, de Prilly, avec le bienveillant appui de l'Amicale des patoisants de Savigny-Forel et environs. Un très bel ouvrage de 330 pages, relié toile verte, présentant un vocabulaire patois-français dans 250 pages, et inversement un répertoire français-patois dans 80 pages. Entre deux, quelques locutions et expressions patoises. Une présentation impeccable qui fait honneur aux Vaudois. Bravo !

Préfacé par Henri Perrochon, qui ne manque pas une occasion d'encourager ce qui se fait chez nous dans le domaine des lettres et des arts, cet essai, nous dit-il, *"va plus loin que le pittoresque et l'anecdote; il nous livre l'âme du Jorat. A parcourir ce dictionnaire, qui en son domaine est une réussite, on éprouve plaisir et reconnaissance. C'est une joie de retrouver tant de termes bien de chez nous, et qui traduisent d'une façon irréfutable, l'esprit de nos régions et de son peuple. Une langue n'est pas seulement un vocabulaire et une grammaire, affirmait Alexandre Vinet, mais une manière de penser et de vivre"*.

La graphie employée est celle du Petit dictionnaire français-patois d'Albert Chessex et Ernest Schülé. Elle donne entière satisfaction par sa simplicité, sa logique. L'auteur s'est tablé sur les principales publications en patois vaudois, dont celles de Marc à Louis (Jules Cordey), et s'est référé aussi au Glossaire des patois de la Suisse romande du doyen Bridel. De solides références.

A titre d'exemple, voici ce que dit ce dictionnaire sur le mot "Accutâ" (écouter). *Accuta — vâi : écoute voir, écoutez donc ! Accutâre : celui qui écoute de manière indiscrete. Lè z'accutâre vâlyant pas mé que lè lâro : ceux qui écoutent de manière indiscrete ne valent pas mieux que les voleurs. Accutâre : récepteur"*. M. Duboux rend hommage, dans son Avant-propos, à quelques collaborateurs qui ont facilité l'achèvement de cet important travail, en se réunissant dans l'accueillante maison de la Vulpillère, La Renardière, à Puidoux, chez Madame Marie-Louise Goumaz. Et que de plantes, d'objets divers, dus aux talents de M. Reymond Kissling, agrémentent ces pages.

Quant au patois lui-même, il est très proche parent de notre patois fribourgeois de la plaine, principalement de la Broye. Mais il n'a pas le "ao" final, et dit "â" (de âne), et pas le "j" qu'il dit "z". Disons qu'il zézaye davantage.

Nous en restons-là dans ce compte-rendu qui en mériterait davantage. Mais nous avons passé bien des heures à tourner ces pages précieuses pour nos patois romands qui ne s'en vont pas "vers l'argent". Hélas !

Nos amis vaudois, et en particulier de la région du Jorat, ont apporté, par leur grammaire et leur dictionnaire une précieuse contribution à leur parler

d'antan.

Osé-je dire que nous n'avons pas cela chez nous. Nos écrits en patois sont nombreux, voire importants, précieusement conservés au Musée gruérien : manuscrits, publications, anthologies, etc. Mais une "codification" de nos patois fribourgeois n'existe pas encore. Elle reste donc à faire avant que ne disparaissent nos meilleurs patoisants. Des travaux d'importance, de longue haleine, qu'il serait temps d'entreprendre. Nous pensons que la Société fribourgeoise des Amis du patois pourrait et devrait se pencher sur ce problème. A bon entendeur, salut !

Ls. Page

Sauver le patois !

Ardent défenseur du patois, Gaston Brahier, PLR, s'inquiète de l'avenir de «ce savoureux langage de nos ancêtres». Pour le Gouvernement, qui partage cette préoccupation, le patois mérite incontestablement d'être non seulement conservé, mais aussi, dans toute la mesure du possible, revivifié.

Mais, constate-t-il, il ne faut pas se cacher les difficultés à réanimer la pratique du parler ancestral qui ne subsiste que très localement, là où les traditions paysannes survivent à grand-peine. De plus en plus rares sont les jeunes à le pratiquer, voire à le comprendre hormis quelques locutions pittoresques. Dans ces conditions et compte tenu de l'évolution rapide des modes de vie, il est vraisemblable que la «langue de nos pères» sera perdue dans une ou deux générations, si aucune mesure n'est prise pour sa conservation. Aussi le Gouvernement est-il convaincu de l'urgence des dispositions à prendre pour la sauvegarde du patois jurassien.

L'exécutif estime qu'aujourd'hui des mesures appropriées doivent être prises prioritairement pour sa conservation. Des travaux de recensement et d'enregistrement de parlers locaux sur bandes magnétiques, l'édition de glossaires, les recherches linguistiques de niveau scientifique, la littérature patoise, par exemple, pourraient, en vertu de la

Constitution cantonale et de la loi sur l'encouragement des activités culturelles, être soutenus par l'Etat.

D'autre part, le Gouvernement considère qu'une véritable réanimation du patois postulerait un apprentissage et une pratique dans le cadre même de l'école. Toutefois, les obstacles sont d'importance: saturation de programmes exigeants et contraignants, manque d'instruments pédagogiques et méthodologiques, difficultés d'encadrement, etc. A moyen terme, la contribution de l'école à la sauvegarde du patois pourrait prendre la forme d'activités complémentaires à option ou de cours facultatifs.

Vu la complexité des problèmes que soulève la question, le Gouvernement partage également l'avis du député Brahier qu'une commission d'étude, composée de patoisants auxquels pourraient être adjoints des spécialistes de la linguistique, de la dialectologie et de l'enseignement, jouerait un rôle fondamental dans l'appréciation, l'analyse et la coordination des dispositions à prendre. Aussi est-il prêt à l'instituer dès que les patoisants jurassiens, qui se sont manifestés jusqu'ici en ordre dispersé, se seront constitués en fédération, de façon à assurer une véritable concertation des efforts, indispensable à cette grande tâche «nationale». (démonstration)